



ARRETE 2023/342  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
Au titre de l'année 2024

Le Maire de la commune d'Oye-Plage,  
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;  
Vu la délibération DCM 2023/31 - Taux de promotion pour les avancements de grade  
Vu les Lignes Directrices Générales de la Commune adoptées par le CST

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit pour 100% des agents :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUDZIAK Laëtitia	Adjoint territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MONFOURNY Boris	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade de : ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERROT Pauline	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024
MILLOIS Sonny	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	26/08/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**Avancement au grade de : Brigadier-chef principal**

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BRANLY Sabrina	Gardien-brigadier	01/02/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**ARTICLE 2**

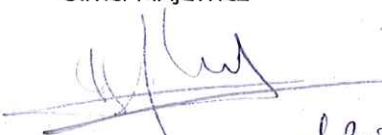
Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas de Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Oye-Plage, le 22 décembre 2023

Olivier MAJEWICZ

  
Maire d'Oye-Plage

